

## Bons vœux 2022 ! La RTBF aide les artistes à relever la tête... à sa manière.

Telle fut notre surprise en apercevant une annonce publiée sur le site internet de la RTBF -page « webcréation » le 16 décembre 2021-, notre service public de médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'annonce, intitulée : « **Jouez dans la prochaine série belge** » propose aux amateurs (et accessoirement aux professionnels) de participer à un « **casting** » via un formulaire internet.

Vu la façon dont cette annonce nous est présentée, nous sommes en droit de nous poser des questions concernant les salaires qui seront appliqués pour les éventuelles prestations télévisuelles.

Il est évident que nous ne pouvons pas nous empêcher de considérer, par la lecture de cette annonce, que la RTBF tente de produire des séries télévisuelles à moindre coût. Cela est extrêmement dommageable pour le secteur culturel dont les travailleuses et travailleurs ne demandent qu'à exercer leur métier artistique dans des conditions financières décentes.

Il est bon de rappeler ici quelques éléments du dernier contrat-programme qui lie la RTBF à son pouvoir subsidiant, à savoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus particulièrement son préalable en ses points (1), (2) et (8).

- (1) *La Fédération Wallonie-Bruxelles affirme que la RTBF, en tant que service public de médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un acteur essentiel de l'espace démocratique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce qu'elle est une source d'information importante pour les citoyens et un facteur important dans la constitution des valeurs et des opinions de la population, et parce qu'elle joue un rôle capital dans la production audiovisuelle, l'identité et la diversité culturelles, le pluralisme des médias, la cohésion sociale, la promotion des libertés fondamentales et le fonctionnement de la démocratie.*
- (2) *La Fédération Wallonie-Bruxelles, consciente de ce que la culture est un moteur du développement démocratique, affirme que la RTBF, premier employeur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, joue en tant que service public un rôle fondamental pour le secteur culturel et audiovisuel en Belgique, participe en ce sens aux dynamiques de développement social, économique, durable et culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des régions qui la constituent et doit avoir un ancrage fort au sein de la Fédération, en valorisant tous ses talents avec fierté.*
- (8) *La Fédération Wallonie-Bruxelles s'attache par le présent contrat à définir clairement la mission de service public de la RTBF [...] La Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite en particulier s'assurer que la RTBF accomplit ces missions d'une manière transparente et responsable, en s'assurant que l'utilisation des fonds publics respecte les règles relatives aux aides d'Etat, sous le contrôle permanent d'un régulateur indépendant, le Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

Par ailleurs, l'avis n° 2.257 du Conseil national du travail concernant la proposition de réforme du statut des artistes en sa huitième page dit ceci :

*« Il [le Conseil national du travail] relève toutefois que cette réforme ne doit pas négliger le sous-financement récurrent du secteur culturel en général aux différents niveaux de pouvoir, et en particulier au niveau des Communautés. Il remarque ensuite que pour répondre aux défis des objectifs sus-mentionnés, la réforme proposée se fonde d'abord sur la refonte des règles en matière d'accès et de maintien des droits au chômage. Néanmoins, si le Conseil partage cette nécessité, il attire l'attention sur le fait que régler le statut de l'artiste par ce biais ne doit pas faire oublier l'objectif premier qui doit être, selon lui, celui de promouvoir et d'encourager l'emploi dans le secteur par le biais de mesures de soutien spécifiques. »*

Compte tenu de ces éléments, la CGSP attire l'attention de la ministre de la Culture et des Médias de la Fédération Wallonie Bruxelles concernant cette annonce de casting émise par la RTBF qui est contraire aux intérêts du secteur culturel déjà fortement fragilisé par la crise sanitaire. La CGSP en appelle également au sens des responsabilités de la part de l'Administrateur général de la RTBF en recadrant cette annonce de casting à la lumière du contrat-programme et de l'extrait de l'avis n° 2.257 du Conseil national du travail.